Dématérialisation des titres-restaurant : éclairage sur les cartes 2ème génération

C'est officiel depuis le 2 avril dernier, un décret autorise l'émission des titres-restaurant dématérialisés. Alors si cette évolution n'est plus un scoop car les cartes titre-restaurant dites de 1ère génération (similaires aux cartes bancaires) ont commencé à circuler, l'arrivée annoncée des cartes titre-restaurant 2ème génération suscite naturellement un grand intérêt dans la profession. **Ici, on vous aide à y voir plus clair sur les « on dit »...**

LES TITRES-RESTAURANT PAPIER DISPARAISSENT

FAUX

Même si le passage au numérique constitue une simplification majeure pour tous les acteurs, les deux solutions, titres-restaurant papier et dématérialisés, coexistent.

L'objectif est en effet de permettre à chaque employeur de choisir la solution qui lui convient le mieux.

LES CARTES TITRE-RESTAURANT 2ÈME GÉNÉRATION REPOSENT SUR UNE TOUTE NOUVELLE SOLUTION

VRAI

Ces cartes représentent une réponse innovante à la mise en place de la dématérialisation.

Elles s'appuient sur la solution technique « CONECS », qui permet de séparer les flux des cartes titre-restaurant 2ème génération et les flux des cartes de paiement CB. Un des avantages est donc l'absence de commissions bancaires pour toutes les transactions de cartes titre-restaurant 2ème génération labellisées CONECS.

Pour en savoir plus :
www.reussirmademat.fr
et 0 892 239 800
(0,34€ TTC/min)

IL FAUT S'ÉQUIPER D'UN NOUVEAU TPE POUR LES ACCEPTER

FAUX

Les transactions des cartes titre-restaurant 2ème génération se font sur les TPE habituels, le même que celui utilisé pour les cartes de paiement CB.

Pour cela, une simple mise à jour des TPE suffit.

La démarche est facile : les restaurateurs et commerçants ont reçu (ou vont recevoir) une carte de domiciliation CONECS envoyée par courrier.

Une fois le sésame entre les mains, il leur suffira d'appeler leur mainteneur habituel qui les accompagnera par téléphone, pas à pas dans la démarche. C'est gratuit, simple, rapide, à faire une seule fois pour toutes et au plus vite !

LES TRANSACTIONS CB ET CARTES TITRE-RESTAURANT SONT MÉLANGÉES

FAUX

Tout est prévu pour faciliter la gestion au quotidien.

Les cartes titre-restaurant 2ème génération génèrent l'impression d'un ticket de télécollecte bien séparé de celui des transactions CB. Il détaille par émetteur, les montants des transactions qui sont sans aucune commission bancaire.

LE REMBOURSEMENT DES TRANSACTIONS DES CARTES 2ÈME GÉNÉRATION EST TRÈS SIMPLE

VRAI

Par rapport aux titres-restaurant papier qui restent toujours en circulation, plus besoin de remplir et d'envoyer des bordereaux de remise : toute transaction autorisée et validée par l'émetteur est automatiquement et très rapidement remboursée.

LES CARTES TITRE-RESTAURANT 2ÈME GÉNÉRATION SONT DÉJÀ EN CIRCULATION

FAUX

Seules les cartes de 1ère génération, similaires aux cartes bancaires, sont actuellement en circulation. Les cartes de 2ème génération feront leur entrée sur le marché dès 2015.

90%

C'est le taux de restaurateurs orléanais se déclarant satisfaits ou très satisfaits du déroulement du test de la solution CONECS dans leur ville.

Ce test grandeur nature, qui se termine fin novembre, réunit plus de 300 commerçants et a déjà généré 4 000 transactions.

Réussir ma démat'

Réussir ma démat' 10/2014 - © DR - who why what